



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Paris, le 12 février 2015

Une enquête de l'Ordre infirmier révèle les attentes des infirmiers face à la loi de santé.

91 % des infirmiers opposés à la vaccination par les pharmaciens d'offices

Les infirmiers sont plutôt partagés sur le projet de loi de santé 2015 mais 91% d'entre eux se déclarent fermement opposés à la vaccination par les pharmaciens d'officine. À quelques semaines de l'examen parlementaire de la loi de santé, l'Ordre national des infirmiers publie les résultats de son enquête auprès des professionnels. L'objectif : proposer aux parlementaires des mesures utiles et concrètes à intégrer à la loi.

L'enquête a été menée en ligne par l'Ordre national des infirmiers auprès de tous les infirmiers inscrits. 12 125 professionnels infirmiers salariés et libéraux ont répondu entre le 31 janvier et le 9 février 2015. Avant même l'entrée en matière des dispositions précises du texte, l'enquête révèle l'opinion plutôt partagée des infirmiers (45% portant un jugement plutôt négatif) sur ce projet de loi. Plus d'un tiers d'entre eux s'y disent aussi « indifférents », ce qui pose la question du degré suffisant de concertation avec les acteurs de terrain.

« La concertation est la clef pour construire une loi juste et utile à la fois aux patients et aux professionnels, explique Didier Borniche, président de l'Ordre infirmier. « À travers notre enquête, nous avons voulu redonner la parole à ceux qui, sur le terrain, exercent au quotidien et connaissent les besoins des professionnels comme des patients pour accompagner les pouvoirs publics dans leurs missions. Les groupes de travail annoncés par la ministre de la santé pour faire évoluer le projet de loi sont un signal positif mais un peu tardif quand on sait que le texte de loi a été déposé depuis le 15 octobre au Parlement. À l'appui de notre enquête, nous allons formuler nos propositions de réécriture de certains articles auprès du Ministère de la santé, notamment, sur l'organisation des soins primaires dans les territoires et l'évolution des compétences professionnelles. »

Vaccination, prescription infirmière, pratiques avancées... les infirmiers souhaitent que la loi fasse évoluer les champs de compétence pour mieux prendre en charge les patients

17 millions de personnes souffrent de pathologies chroniques en France. L'enjeu du projet de loi de santé est là. Pour y répondre, il faut autre chose que des mesures de circonstances comme la vaccination par les pharmaciens d'officine qui est rejetée par 91% des répondants. Mieux formés à cet acte que les pharmaciens et se déplaçant au domicile des patients, les infirmiers souhaitent que leur droit à vacciner sans prescription médicale (70%) soit élargi alors qu'il reste aujourd'hui limité à la grippe. Les infirmiers sont aussi plus de 90% à estimer que

l'élargissement de leur droit de prescription est une nécessité : antiseptiques, antalgiques, lits médicaux, etc. Des propositions portées par l'Ordre infirmier depuis plusieurs années déjà. Les professionnels sont en revanche convaincus par la disposition du projet de loi de créer un exercice en pratiques avancées pour les infirmiers (82%). Ils estiment d'ailleurs que les pratiques avancées sont déjà une réalité pour certains infirmiers et qu'une reconnaissance dans la loi est aujourd'hui nécessaire (80%).

« Dans le détail des dispositions du projet de loi, certaines mesures sont nécessaires à l'amélioration des prises en charge des patients. D'autres, sur la vaccination notamment, appellent un examen approfondi des compétences existantes des professionnels. Les infirmiers demandent aujourd'hui aux députés d'aller plus loin en reconnaissant leur rôle dans les domaines majeurs de la prescription et de la vaccination, qui est un enjeu crucial pour nos patients. Nous avons d'ores et déjà commencé notre travail de sensibilisation des parlementaires pour apporter à la loi les changements nécessaires que l'Ordre porte depuis plusieurs années, » conclut Didier Borniche.

À propos de l'Ordre national des infirmiers

Avec près de 165 000 inscrits, l'Ordre national des infirmiers est le deuxième des sept ordres de professions de santé en France. Chargé par la loi de veiller au maintien des principes éthiques et au développement des compétences, indispensables à l'exercice de la profession, l'Ordre contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Il participe au suivi de la démographie de la profession d'infirmier et étudie l'évolution prospective des effectifs de la profession au regard des besoins de santé. Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des conseils départementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux et du conseil national de l'ordre.

Contacts presse :

Vianney Le Parquic – Comfluence
01 40 07 34 22
vianney.leparquic@comfluence.fr

Karim Mameri
secretariatgeneral.cnoi@ordre-infirmiers.fr